

## Quelle forme juridique pour quelle activité ?

Le choix d'une structure juridique est l'une des premières étapes de la création d'entreprise. C'est l'activité exercée qui va déterminer, entre autres, la forme juridique.

- **Les formes juridiques obligatoires et interdites à certaines activités.**
- Les débitants de tabac sont, par exemple, contraints de se cantonner aux SNC (Société en Nom Collectif) ou aux entreprises individuelles.
- Les activités d'épargne, de capitalisation ou d'assurance ne peuvent être exercées en SARL (Société à Responsabilité Limitée).
- Les artistes du spectacle ne peuvent créer une entreprise sous la forme de société par actions (SA, SAS, SASU).
- **Les formes juridiques pour toutes les autres activités.**

<b><u>Forme juridique</u></b>	<b><u>Capital minimum</u></b>	<b><u>Nombre d'associés</u></b>	<b><u>Intérêt(s)</u></b>	<b><u>Limite(s)</u></b>
Entreprise individuelle	Aucun	1	Rapidité de la prise de décision	Unicité du patrimoine professionnel et personnel de l'entrepreneur.
EURL (Entreprise individuelle à Responsabilité Limitée), SARL (Société A Responsabilité Limitée)	Aucune limite légale. Déterminé par les statuts : 20% du capital doit être libéré à la constitution, le solde dans les 5 années suivantes.	EURL : 1 SARL : de 2 à 100 associés.	Responsabilité limitée à hauteur des apports.	Gérant(s) : uniquement des personnes physiques.
SNC (Société en Nom collectif)	Aucun	Minimum 2, Pas de maximum. Les associés doivent avoir la capacité de commerçants	Simplicité de gestion de l'entreprise Pas d'obligation de publier ses comptes annuels au Greffe	Responsabilité illimitée sur le passif

SASU (Société par Action Simplifiée Unipersonnelle), SAS (Société par action Simplifiée)	Aucune limite légale. Déterminé par les statuts : 50 % du capital libéré à la constitution, le solde dans les 5 années suivantes	SASU : 1 SAS : Minimum 2, Pas de maximum.	Responsabilité limitée à hauteur des apports.	Prise décision simplifiée (par rapport à la SA)
SA (Société Anonyme)	37 000 € dont la moitié libérée à la constitution, le solde dans les 5 années suivantes	Minimum : 7, Pas de maximum.	Responsabilité limitée à hauteur des apports.	La prise de décision peut être plus longue par rapport à d'autres formes sociétaires.

Peu d'activités sont soumises à une forme juridique spécifique.

Cette variété laisse un large choix de structures pour la création de votre entreprise.

Cependant, votre expert-comptable est là pour vous conseiller de façon optimale en fonction des particularités de votre projet.